

Montréal, le 1^{er} octobre 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Éric Dunberry Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. 1, Place Ville-Marie, Bureau 2500 Montréal (Québec) H3B 1R1

M^e Jean-Olivier Tremblay Hydro-Québec, Affaires juridiques 75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage Montréal (Québec) H2Z 1A4 Me Pierre D. Grenier Dentons Canada S.E.N.C.R.L. 1, Place Ville-Marie Bureau 3900 Montréal (Québec) H3B 4M7

Objet : Demandes de révision de la décision D-2019-101 rendue dans le dossier R- 3996-2016 Phase 2

Dossiers de la Régie : R-4103-2019 et R-4107-2019

Chers confrères,

Tel que prévu à la correspondance du 18 septembre 2020, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra les 6 et 7 octobre 2020, à compter de 9 h, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie) à Montréal.

Tel que prévu à la correspondance du 21 septembre 2020, la Régie entendra d'abord la demande en irrecevabilité du Coordonnateur, laquelle contient notamment une demande visant à déclarer RTA forclose de déposer ses motifs afin de justifier un délai de 45 jours pour déposer sa demande de révision auprès de la Régie.

En vue de préparer l'audience et sans préjuger de sa décision sur la demande en irrecevabilité du Coordonnateur, la Régie demande à chaque participant de lui transmettre les informations suivantes :

- le nombre de personne qui seront présentes dans les bureaux de la Régie;
- le temps prévu pour ses représentations, sur la demande en irrecevabilité et pour chacun des dossiers en révision;
- tout autre commentaire utile au déroulement de l'audience.

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/ml